

| | | |
|--|--|--|
| LE GRAND CORDEL MJC | <i>Contrat Légumes d'AMAPapille</i> | Création le : 08/10/2021 |
| | ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES - SAISON 11 Sur 6 mois (du 16 novembre au 19 avril 2022) | 2 exemplaires: adh/prod |
| | | Page 1/1 |

Le collectif Amapapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme *Au Gré des Champs*, sur la commune de Chantepie, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **EARL Au gré des Champs** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur.

Vous vous engagez à venir chercher vos 22 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

16/11 – 23/11 – 30/11 – 07/12 – 14/12 – 21/12 – ~~28/12~~ – 04/01 – 11/01 – 18/01 – 25/01 – 01/02 – 08/02 – 15/02 – 22/02 – 01/03 – 08/03 – 15/03 – 22/03 – 29/03 – 05/04 – 12/04 – 19/04

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

| | | |
|--|--|--|
| <p>Les Producteurs :</p> <p>Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve Ronan Derrien et Thibault Le Berre</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature</p> | <p>L'adhérent(e):</p> <p>M</p> <p>tel.....</p> <p>mail.....</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature (1) :</p> | <p>Je souhaite:</p> <p>Panier à 9 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 22 paniers soit 198 € répartis comme suit :</p> <p>101,2 € à l'ordre de EARL Au Gré des Champs</p> <p>96,8 € à l'ordre du GAEC Plantago</p> <p>Panier à 12 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 22 paniers soit 264 € répartis comme suit :</p> <p>149,6 € à l'ordre de EARL Au Gré des Champs</p> <p>114,4 € à l'ordre du GAEC Plantago</p> |
|--|--|--|

(1) **La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC**

Contact: amapapille@grand-cordel.com